

30 mars 2016



Délégation Départementale de l'Ardèche (DD 07)
Service Santé-Environnement

Affaire suivie par :

Fabrice GOUEDO

✉ : ars-dt07-environnement-sante@ars.sante.fr

☎ : 04 26 20 92 13 - Fax : 04 75 20 87 25

- Lutter contre l'ambroisie dans les chantiers BTP et travaux d'espaces verts -
Proposition d'une lettre type adressée par le référent communal sous couvert du maire
aux responsables d'entreprises

Madame, Monsieur,

L'ambroisie à feuille d'armoise est une plante fortement allergisante, dangereuse pour votre santé et celle de votre entourage. Le nombre de personnes allergiques à l'ambroisie a doublé en seulement 10 ans dans les zones les plus exposées soit plus d'une personne sur 5 en 2014.

Tout doit être mis en œuvre pour qu'on n'atteigne pas les niveaux record de la Hongrie, entièrement infestée, où désormais, un habitant sur deux développe de graves allergies à l'ambroisie !

Entre août et septembre, chaque plant produit des milliards de grains de pollen que le vent peut disperser sur plus de 100 km. Réduire la présence de l'ambroisie et donc le taux de pollen dans l'air, c'est diminuer fortement la gêne ressentie (rhinites, conjonctivites) et éviter des hospitalisations, des arrêts maladies, des crises d'asthme, de fortes fatigues, etc.

C'est pourquoi un arrêté préfectoral prescrit l'obligation de détruire les plants d'ambroisie avant pollinisation.

Cette plante est envahissante, chaque plant produit plus de 3000 graines résistantes entre 5 et 15 ans dans le sol. Les graines sont facilement disséminées par les roues d'engins de chantier, le lessivage et la terre rapportée. Chaque remaniement de terrain permet à une partie des graines stockées de germer dès mars et se développer jusqu'à l'été.

Concrètement, des actions préventives et curatives simples existent et doivent être réalisées durant et après les chantiers. En voici quelques exemples (voir plaquette ci-jointe) :

- Sur tout type de terrains remaniés y compris bords de routes et accotements, voire sur des stocks de terre maintenus en place plusieurs mois, ensemercer des plantes qui empêcheront durablement l'ambroisie de germer chaque année (ray-grass anglais, trèfle blanc, fétuque rouge ½ traçante, fétuque élevée... à 15-20 g / m²). Le paillis ou le bâchage peut être une technique provisoire de substitution. En cas d'usage de terre apportée, il est important de conserver la traçabilité de sa provenance.

- Sur des parties de terrain où apparaît l'ambroisie pendant un chantier, la stratégie est d'arracher les plants (avec des gants) ou, s'ils sont trop abondants, les faucher 2 à 3 fois entre juillet et septembre, afin d'éviter la pollinisation. Epuiser le stock de graines d'ambroisie situées à moins de 5 cm de profondeur permet de l'empêcher d'émerger en 2-3 ans sur un terrain ensemené puis non remanié.

Si vous avez des difficultés pour gérer cette problématique, M. ..., référent ambroisie de la commune, se tient à votre disposition et pourra, si vous le jugez utile, vous aider à faire remonter ces difficultés auprès des spécialistes en la matière.

Ne doutant pas que vous saurez participer à votre niveau à la lutte contre l'ambroisie, je vous prie ...